

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 17 OCTOBRE 2019**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**Présents** : MM. Stéphan PINAUD – Patrick LEMOINE – Anne-Sophie ASCHER - Claude THOMAS – Pascal HUET Joël RAVENEAU - Alain GAROUX– Francis KATCHATOUROFF – Philippe DURIEZ -

**Représentés** : Jean-Paul FOUCHER (par Alain GAROUX)

**Absents excusés** : néant

**Secrétaire de séance** : Anne-Sophie ASCHER

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire a invité Maurice DURAND, Président association de Pêche, à Candes St Martin et lui donne la parole :

Monsieur Maurice DURAND remercie le conseil municipal pour son intervention. Il fait part de plusieurs points :

1°) Il fait part d'un problème de mise à l'eau des bateaux, Cale du Bac. En effet, très souvent il y a des voitures qui se garent de chaque côté de la cale, ce qui gêne les pêcheurs pour manœuvrer avec leurs remorques et bateaux. Il propose que la partie gauche enherbée soit aménagée en places de parking, que la partie droite côté talus soit réservée aux voitures avec remorques, et que le stationnement soit interdit sous la terrasse du café. Il suggère que la Communauté de communes de Chinon, Vienne et Loire puisse faire le décaissement, l'association de pêche se chargeant du reste des travaux.

Après débat, il est demandé que l'enherbage soit conservé au maximum. Il pourrait être installé des alvéoles dans l'herbe.

Il fait mention de la difficulté de visibilité, lors de la sortie de la cale du bac, en remontant la rue qui débouche sur la route de Compostelle. Il faut s'avancer pour voir. Il serait souhaitable d'installer un miroir. Il est répondu que cela est prévu et qu'un miroir a été offert par un riverain.

Après discussion, les conseillers donnent un accord informel sur le fond à l'unanimité.

2°) Arrachage de la jussie : M. DURAND explique que 13 ou 14 personnes de l'association de pêche arrache la jussie une fois par an avec l'aide du syndicat du Négron. Cependant, cela repousse très rapidement, et une deuxième journée dans l'année serait la bienvenue pour remédier au mieux à ce fléau. Pour cela, il demande à la commune de Candes St Martin d'organiser une journée citoyenne avec les habitants pour arracher la jussie une deuxième fois dans l'année.

3°) Il a été constaté que 2 sorties d'eaux usées seraient actives vers le camping de Candes St Martin. Il est demandé s'il est possible de faire contrôler ses sorties.

4°) M. DURAND demande que les branches de saules soient coupées au ponton. Il demande s'il peut bénéficier du tracteur de la commune pour ramener les branches sur le bord.

Il est pris note de toutes ces demandes. Monsieur Maurice DURAND se retire à 19 h 40.

Arrivée de M. Pascal HUET à 19 h 30.

Ouverture de la séance : 19 H 40

Approbation du Compte-rendu du 5 Juillet 2019 à l'unanimité.

## **1/ PLUI-H**

Monsieur le Maire informe que la communauté de communes Chinon, Vienne et Loire a arrêté son projet de plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUI-H) lors du conseil communautaire du 10 juillet 2019.

Le conseil municipal doit donner son avis sur les orientations d'aménagement et de programmation ainsi que les dispositions du règlement concernant la commune de Candes St Martin. Il est également demandé de prendre connaissance du PADD (plan aménagement développement durable), OAP (orientations d'aménagement et programmation) et POA (programme d'orientations et d'actions habitat). Les documents ont été adressés en mairie. Il convient de délibérer sur le PLUI-H.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal présents et représentés adoptent à l'unanimité le PLUI-H.



## 7/ ANNULATION LOYER MAI 2019

Monsieur MILES loue le local « cellier » au 39 route de compostelle depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018 pour exposer des tableaux. Malgré la ventilation et les travaux effectués le local présente toujours de l'humidité et il ne peut rester dans ce local. Il a fait un mail de résiliation d'occupation du local en date du 25 juillet 2019.

Il a réglé les loyers de juin et juillet mais demande l'annulation du mois de Mai 2019 en raison du préjudice subi.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal présents et représentés passent au vote :

OUI : 10 (dont un représenté)

NON : 0

ABSTENTION : 0

## 8/ QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire fait part des horaires de l'éclairage public qu'il faut communiquer au SIEIL :

L'éclairage public sera interrompu de 22 h 00 à 6 h 00 du matin.

- Monsieur le Maire informe qu'une réunion avec Monsieur le Vice-président infrastructures du Conseil Départemental de l'Indre et Loire est prévu le jeudi 7 novembre 2019, afin d'étudier l'entrée du bourg de Candes Saint Martin.

- Monsieur le Maire informe qu'un habitant a un bateau dont il ne se sert plus en mauvais état, mais demande si la commune souhaite le récupérer afin de mettre des fleurs ou autres.  
Après discussion, la commune a décidé de ne pas donner suite.

- Monsieur le Maire informe que la date des vœux de la commune sera le samedi 4 janvier 2020 à 18 h 30

- Monsieur le Maire informe qu'une demande de vérification de vitesse pour le bourg a été demandée auprès de la police municipale de Chinon, via une convention, mais malheureusement cela n'a pu aboutir. En effet, la police municipale de Chinon est armée et la réglementation leur interdit de traverser les communes non mutualisées. En conclusion, il faudrait que la commune de Savigny en Véron passe une convention avec le service de la police municipale de Chinon pour que la commune de Candes St Martin puisse également passer une convention afin de bénéficier de leur service.

- Monsieur le Maire informe que le rapport du SMAEP (syndicat mixte addiction eau potable) Montsoreau-Candes St Martin est à disposition à la Mairie.

- Zone Artisanale : demander à la CCCVL de nettoyer les ronces sur les terrains, parcelles C 1244 et C 1242.

La séance est levée à 21 h 45.

Le Maire,

Stéphan PINAUD

